

JOURNAL DE MONACO

JOURNAL HEBDOMADAIRE

Politique, Littéraire et Artistique

PARAISANT LE MARDI

ABONNEMENTS :

MONACO — FRANCE — ALGÉRIE — TUNISIE
Un an, 12 fr.; Six mois, 6 fr.; Trois mois, 3 fr.
Pour l'ÉTRANGER, les frais de poste en sus
Les Abonnements partent des 1^{er} et 16 de chaque mois

RÉDACTION ET ADMINISTRATION

Place de la Visitation

Tous les ouvrages français et étrangers dont il est envoyé
deux exemplaires sont insérés dans le journal.
Les manuscrits non insérés seront rendus.

INSERTIONS :

Réclames, 50 cent. la ligne; Annonces, 25 cent.
Pour les autres insertions, on traite de gré à gré.

S'adresser au Gérant, Place de la Visitation.

PARTIE NON OFFICIELLE

Echos et Nouvelles

DE LA PRINCIPAUTE

Par décision souveraine en date du 23 mai 1903, M. Ernest Muzio, charcutier-épicer, rue du Milieu, à Monaco, a été nommé fournisseur breveté de la Maison de S. A. S. le Prince.

Les membres du Sport Vélocipédique de Monaco sont rentrés, lundi soir, enthousiasmés du chaleureux accueil qu'ils ont reçu en Italie.

Partis près de cent, samedi matin, ils se sont rendus à Tende par la vallée de la Roya et de cette ville à Cuneo; le dimanche ils arrivaient vers 10 heures à Turin, qu'ils ont quitté lundi matin à 5 heures. Le retour s'est effectué en chemin de fer jusqu'à Vievola, et de là en bicyclette jusqu'à Vintimille, où la Société est arrivée vers six heures du soir.

Les excursionnistes ont été reçus de la façon la plus affectueuse par les sociétés cyclistes italiennes qui venaient les escorter de ville en ville.

Les municipalités ont, de leur côté, organisé des réceptions vraiment grandioses.

Les musiques jouaient sur le passage du S. V. M., des piquets de sapeurs-pompiers rendaient les honneurs, des lunchs étaient offerts et les syndicats prononçaient des discours les plus flatteurs pour la Principauté.

Aussi, les membres du S. V. M. rapportent-ils le meilleur souvenir de cette « gita », au cours de laquelle leur fanfare a été fréquemment applaudie.

Le président du Sport Vélocipédique a télégraphié à S. Exc. le Gouverneur Général, pour lui faire part de cet accueil et des toasts portés par les autorités italiennes à S. A. S. le Prince.

Avant de quitter Vintimille, des télégrammes ont été adressés aux Maires et aux présidents des Sociétés cyclistes, pour les remercier de leur aimable réception.

Ce n'est que le 1^{er} juillet que commencera, cette année, le service d'été de la Compagnie Paris-Lyon-Méditerranée. Habituellement, l'horaire était changé dès le 2 juin, et les étrangers, encore nombreux sur le littoral, approuveront la mesure prise par la Compagnie, car, malgré la suppression de plusieurs trains, l'horaire d'hiver, restant en vigueur pendant tout le mois de juin, assure aux voyageurs des commodités de transport fort appréciables.

D'autre part, la Compagnie du chemin de fer d'intérêt local à crémaillère de La Turbie vient, à partir du 1^{er} juin, de fixer son nouvel horaire d'été, qui comprend huit trains par jour, montant de Monte Carlo à La Turbie, et autant de trains descendant de La Turbie à Monte Carlo, avec prix des places au demi-tarif pour les dimanches et jours de fêtes.

La Société musicale la *Lyre Monégasque* ira, dimanche prochain 7 juin, en excursion à Menton, dans le but de rendre à la *Lyre Mentonnaise* la courtoise visite que cette Société lui a faite récemment. Les Membres honoraires seront admis à suivre cette sortie. Ils sont invités à adresser leur adhésion au secrétaire de la Société, avant jeudi 4 juin.

Le départ aura lieu de la gare de Monaco par le train de 1 h. 57 après-midi, et le retour, par le train arrivant en gare de Monaco à minuit 51.

Un grave accident, dû à l'imprudence de l'enfant qui en a été victime, s'est produit avant-hier vers une heure et demie de l'après-midi, à Monaco-Ville. Le jeune Edouard Castellini, âgé de neuf ans, demeurant avec ses parents, rue des Briques, n° 19, s'amusait avec des enfants de son âge, aux abords de la Porte-Neuve, et s'était hissé sur le parapet des anciens remparts; tout à coup, en se penchant pour saisir un insecte, l'imprudent perdit l'équilibre et tomba sur la route des Abattoirs. Le pauvre enfant dut aux arbustes qui ça et là, le long du rocher, amortirent son effroyable chute, de ne pas être tué sur le coup. Des passants lui portèrent les premiers secours, et le docteur Onda, appelé aussitôt, le fit transporter à l'Hôtel-Dieu, après avoir constaté qu'il avait le fémur gauche fracturé et plusieurs fortes contusions.

Dans ses audiences des 26 et 28 mai dernier, le Tribunal Supérieur a prononcé les condamnations ci-après :

Anselmo Joseph-Noël-Jean, né à Monaco, le 22 décembre 1879, journalier à La Turbie, six jours de prison et 16 francs d'amende pour infraction à un arrêté d'expulsion.

Anteaume Richard, né à Paris le 23 janvier 1870, tapissier, sans domicile fixe, même peine et même délit.

Desfarges Adolphe, né à Périgueux (Dordogne) le 20 décembre 1865, mécanicien, sans domicile fixe, quinze jours de prison et 32 francs d'amende pour infraction à un arrêté d'expulsion (récidive).

Limone Charles, né à Olivetta San Michele (Italie) le 22 mai 1855, laitier au Carnier (Turbie), pour falsification d'une substance alimentaire, 50 francs d'amende et confiscation du lait saisi.

SUR LE LITTORAL

De la Turbie :

La bienfaisante Société de Secours Mutuels de la Turbie, présidée par M. Philippe Casimir, conseiller municipal, a donné, à l'occasion de la Pentecôte, une fête qui, dimanche et lundi, a attiré beaucoup de monde de la région dans cette pittoresque commune. Au banquet, offert à l'hôtel de France, assistaient M. Dominique Durandy, ainsi que plusieurs notabilités et les représentants des journaux de Nice et de Monaco. Au champagne, M. Philippe Casimir a donné lecture des lettres et télégrammes qui lui ont été adressés par M. Camille Blanc, président d'honneur de la Société; MM. Poullan, Raiberti et Bischoffsheim, députés des Alpes-Maritimes;

Lairolle, conseiller général, qui, en regrettant de ne pouvoir assister à la fête, témoignaient de l'intérêt qu'ils prenaient à la Société de Secours Mutuels de la Turbie. L'honorable président a ensuite, en un charmant discours, remercié les autorités et les invités présents, puis a levé son verre à tous ceux qui contribuent à la prospérité de l'œuvre humanitaire qu'il préside. Diverses autres allocutions, non moins applaudies, ont été prononcées ensuite par MM. Dominique Durandy, Jules Michel, Lieutard, Emelina, Gonzalès, Lambert et Demettré.

A l'issue du banquet, les convives se sont rendus dans un local du cours Saint-Bernard, où M. Philippe Casimir leur a fait les honneurs d'une fort intéressante petite Exposition comprenant quatre-vingts numéros (vieilles gravures, aquarelles, plans, médailles anciennes), se rapportant à l'histoire de la Turbie et des pays limitrophes.

La fête s'est terminée par le bal populaire qui, sous une coquette et vaste tente dressée sur la place, s'est prolongé jusqu'à minuit, à la grande satisfaction de la jeunesse turbiasque et des nombreuses familles monégasques qu'avaient amené plusieurs trains supplémentaires du chemin de fer à crémaillère.

De Nice :

Au cours de la dernière réunion de l'Association des commerçants et industriels de Nice, M. le docteur Guglielminetti, de Monte Carlo, a proposé le projet du goudronnage des routes, afin d'éviter la poussière occasionnée par les automobiles, les vents, etc.

Cette proposition a été adoptée, à l'unanimité, par cette Association et par les Syndicats de notre ville, qui ont tous à cœur la prospérité de la Côte d'Azur.

De nombreuses souscriptions sont déjà parvenues au Comité qui s'est formé pour combattre la poussière des routes du littoral.

Ce Comité a décidé, en raison de l'importance du projet, de présenter les listes de souscriptions aux commerçants et industriels de notre ville, afin de recueillir le plus d'adhésions possibles dans le but de pouvoir arriver à la bonne exécution de cette œuvre utile.

De Beaulieu :

Le *Lysistrata* a quitté, jeudi dernier, la rade de Villefranche, se rendant à Gênes pour faire du charbon et y passer au bassin.

M. Gordon-Bennett est reparti le soir même pour Paris. Le *Lysistrata* doit revenir à Beaulieu dans une huitaine de jours, pour prendre M. Bennett qui, dit-on, aurait l'intention de faire une croisière dans la Méditerranée, l'Adriatique, la mer Rouge et l'Océan Indien.

Variétés Monégasques

L'éducation du Prince Antoine de Monaco
et ses notes de voyage
en Italie et en Allemagne

(1679-1680)

Suite

Le duc de Valentinois était entré très jeune chez Bernardi; mais, à quatorze ans et demi, il était déjà de grande taille; il devait arriver bientôt à cette haute stature qui le fit surnommer familièrement « Goliath ». Il était très ardent aux exercices du corps. Ses études d'académie, commencées, comme nous l'avons dit, le 14 septembre 1675, se terminaient à la fin de décembre 1678.

Sa pension était réglée à 625 livres par quartier ; ce prix comprenait l'entretien d'un valet. L'entretien d'un cheval appartenant au duc, en dehors des chevaux du manège, était compté vingt sols par jour ; on devait trente sols par mois aux palefreniers, dont c'était le bénéfice, pour les « gaules », c'est-à-dire pour la four-niture des verges servant de cravaches (1).

Le prince avait en outre un professeur de dessin, le sieur Flamant, qui donne quittance le 28 juillet 1678, pour prix de ses leçons (2).

Au moment où Antoine terminait ses études, le prince Louis I^{er}, son père, était à Paris. Il avait pu, par une expérience personnelle et pendant les années d'une jeunesse où il avait porté son activité un peu dans tous les pays de l'Europe occidentale, apprécier l'importance des voyages pour parfaire l'éducation et l'instruction d'un jeune prince. La visite sérieusement conduite de l'Italie, de ses monuments, l'étude de ses institutions étaient choses tout indiquées pour l'héritier d'un état touchant par tant de points à ce pays ; d'autre part, l'état de paix où se trouvait l'Europe permettait de parcourir les villes de la Bavière, des bords du Rhin, et aussi ces régions, théâtre des grandes luttes où l'art de la guerre s'était si fort développé depuis un demi-siècle.

Le prince Louis choisit pour accompagner son fils un personnage dont nous avons le regret de ne connaître que le nom, sans rien savoir de sa qualité. Il s'appelait La Polinière ; peut-être était-ce un maître de l'académie de Bernardi, peut-être plutôt quelque gentilhomme commensal de la maison de Gramont. C'était, en tous cas, un parisien. Les états des taxes frappées sur les habitants de Paris pendant la sédition de 1649, que nous avons publiés à la fin du *Journal des Guerres Civiles*, de Dubuisson Aubenay (3), nomment dans le quartier du Louvre, à côté d'habitants des Tuileries, un M. de La Polinière, qui avait probablement un emploi à la cour ; était-ce le père de notre mentor ?

Le train du jeune duc fut réduit à ce seul compagnon. Le 24 mars 1679, le prince Louis remettait à La Polinière, en rémunération anticipée de ses services, une lettre à vue de 1500 livres, sur les fermiers généraux de ses domaines à Aix, Fabry de Peiresc et Toussaint de Glan-dèves. Les voyageurs durent se mettre bientôt en route, car La Polinière touchait sa lettre le 10 avril, à Aix, en se rendant à Monaco, où ils ne firent qu'un court séjour, puisqu'ils s'y embarquaient le 26 avril pour commencer leur voyage.

Le manuscrit qui nous a conservé cette relation n'est malheureusement pas autographe ; c'est une copie qui est cependant contemporaine de l'original ; il existe à la suite une table alphabétique des noms de lieux nommés et une autre établissant avec soin les distances entre les localités traversées.

La rédaction s'arrête en février 1680, au milieu de la description d'Amsterdam. Il ne faut pas mettre cette brusque interruption sur le compte de la copie ; l'état du manuscrit paraît indiquer que le jeune voyageur a cessé, par une cause qui nous échappe, de prendre ses notes à ce moment, en sorte que nous n'avons rien pour la fin du voyage dans les autres villes des Pays-Bas. Or le voyage se prolongea encore pendant les mois de mars et d'avril suivants ; c'est seulement le 5 mai 1680 que La Polinière recevait du prince Louis I^{er} le règlement des 865 livres qui lui étaient allouées pour le complément de sa pension « pendant le voyage qu'il a fait, dit le prince, avec le duc de Valentinois, mon fils, en Italie et en Allemagne » (4).

Mais il est temps de laisser la parole à notre voyageur.

(1) Archives du Palais de Monaco, série B, registre 6 et série A, carton 31^a, dossier n° 23. Ce dossier fait connaître que le prix de la pension variait chez Bernardi, ou, du moins, le prince Louis I^{er} avait obtenu un traitement réduit pour un jeune gentilhomme qu'il y entretenait à la même époque où le duc de Valentinois y faisait ses études ; c'était M. de Paule, d'une famille provençale attachée à la maison de Monaco, qui devint ensuite écuyer de Louis I^{er} et d'Antoine I^{er} et compta de longs services auprès de ces princes. Sa pension à l'académie avait été réglée à treize cents livres par an, mais il n'avait pas de valet ; il était servi en commun par celui du duc de Valentinois. Après le départ du duc, le valet qui lui fut attaché payait un supplément de pension de 75 livres par mois.

(2) Ibidem, série H, carton n° 2.

(3) Tome 2, page 335.

(4) Archives du Palais de Monaco, série B, registre n° 6.

Le vingt-six avril [1679] nous sommes partis de Monaco pour Gennes en felouque et, passant en vue de Roque-brune, qui est un gros bourg despendant de Monaco, nous sommes venus à Menton, distant de Monaco de cinq à six milles. C'est le lieu le plus grand et le plus peuplé de tout l'estat de Monaco ; il peut y avoir deux milles âmes, beaucoup de gens de mer, des filles en réputation de beauté. La campagne est assez belle et toute couverte d'orangers et citronniers.

De Menton nous nous embarquâmes le vingt-sept au matin pour venir à Saint-Reme.

SAINT-REME est terre de Gennes, où nous fumes contraints de nous arrêter à cause du mauvais temps ; c'est une ville qui peut faire 15,000 âmes et qui a dans son terroir une infinité de citrons et d'oranges et plus qu'en aucun autre lieu ; c'est là que s'en fait le grand débit.

Nous partimes de Saint-Reme le 28 au soir et allâmes coucher à AUNEILLE (1), petite ville capitale d'un petit pais qu'on appelle la Valle d'Oro, qui est au duc de Savoie ; la ville est assez jolie. On passe devant Porto Mauritio, qui est une petite ville distante d'un mille d'Auneille et qui est de Gennes. Le comte Provera est gouverneur d'Auneille.

Le vingt-neuf au matin nous partimes d'Auneille en passant, devant Albingue, Arrache (2), Luan (3), principauté souveraine de la maison Doria. Nous passâmes aussy à Finale place fortifiée par trois forts qui occupent trois hauteurs qui se commandent. Nous vinsmes à Naully, où le vent furieux et la mer nous obligèrent de rester.

NAULY est une fort vilaine et petite ville, où il y a un évesque de trois mille livres de rentes, qui est moins de deux mille monnoye de France.

Nous partimes de Naully le 30 au matin, et vinsmes à Savonne, où nous fumes obligés de descendre à cause du mauvais temps.

SAVONNE est une ville assez grande, fortifiée par des bastions et des dehors assez beaux ; elle a un port fort bon, mais petit ; le duc de Savoie la demande comme ayant les droicts de marquis de Savonne.

Nous prîmes des chevaux pour venir à Gennes, distant de trente milles, dont il y en a vingt de montaignes et de chemins fascheux et dix depuis Outry (4), qui sont d'un chemin plain le long de la coste, et basti de tant de bourgs et de maisons, que de là jusqu'à Gennes ce n'est que comme un faubourg. Il s'y trouve de fort belles maisons et des jardins, surtout à Saint Pierre d'Arene, en arrivant à Gennes.

De l'autre costé de la ville, c'est la même chose ; les maisons s'estendent assez loing avec de grands palais.

GENNES est une grande ville scituée sur plusieurs petites collines au pic de la montaigne. Le circuit des anciennes murailles n'estoit par fort grand ; mais à présent l'on a estendu le circuit pour occuper toutes les hauteurs qui commandent à la ville et l'on a enfermé des montaignes incultes, inhabitées et inaccessibles, en sorte que, nonobstant que le circuit soit de dix milles, les murs sont néanmoins faciles à défendre avec peu de monde et peu de garde, parce que l'on n'y peut venir que par des chemins difficiles et par des circuits qui donneroient le temps d'aller défendre les endroits où l'on pourroit faire l'attaque.

Les rues sont estroites, hautes et basses ; les maisons ou palais de la noblesse y sont magnifiques par leur grandeur, leur hauteur, la grande quantité d'appartements, la richesse des peintures et dorures par dedans, les galeries soustenues par de grandes colonnes de marbre, qui font deux ou trois estages de corrydors, des fontaines et des petits jardins d'une grande propreté, surtout la maison de Francesco Maria Balby. Celle du prince

(1) Oneglia. — Nous rétablissons en note, le long du journal, l'orthographe moderne des noms de lieu ou de personnes qui sont trop altérés sous la plume du prince Antoine.

(2) Alasio.

(3) Loano.

(4) Voltri.

Doria est très grande et belle, dans laquelle il y a une très belle volière, où il y a plusieurs grands arbres et fontaines.

Les églises y sont riches et belles, surtout l'Annonciade des Soccolantes, Saint-Cir des Theatins, Saint Ambroise des Jésuites.

Le Lazaretto est un grand bastiment pour les pauvres ; le dessein est de quatre grandes cours, avec l'église au milieu ; il n'y en a encore que la moitié de fait.

Le port est admirable pour la peine et la despense d'avoir avancé des murailles si avant dans la mer. Outre le premier port, il y a une darse renfermée au dedans du port, où sont les galères ; quatorze en tout : sept de la République et sept des particuliers, dont le duc Doria en a deux, le marquis Spinola trois, Mariny une et Seva l'autre. Le duc Doria est le général des sept des particuliers, qui font une esquadre pour l'Espagne, payée par les Espagnols.

Le gouvernement est tout entre les mains de la noblesse, qui compose le conseil. Il y a un conseil composé de deux cens qui s'assemblent quand il y a quelque affaire pour délibérer. Il se doit créer tous les ans quatre nobles des plus signalés bourgeois, et cela fait une différence de la vieille noblesse et de la nouvelle. Chacune a son portique séparé pour s'assembler, et il y a entre eux une assez grande jalousie. Il y a vingt-quatre sénateurs et le Doge ; ils n'ont, ny les uns ny les autres, que leurs voix dans le conseil ; le Doge propose les affaires et les met au point de dire ouy ou non, puis l'on ballotte les voix.

Le Doge d'à present est de la maison d'Odon (1) ; ceux qui l'ont esté restent procureurs. On change tous les six mois cinq sénateurs ; ces sénateurs ont la connaissance des affaires du fisc et encore des procès civils et criminels qu'ils veulent se réserver et oster à la justice ordinaire, qui est administrée par des docteurs.

Le Trésor de Saint Georges est le lieu où tout le monde met son argent, soit pour le faire valoir ou pour le mettre en dépost. L'ordre y est fort bien observé et avec beaucoup de fidélité. Toutes personnes peuvent estres admises dans le conseil général de Saint Georges, pourveu qu'ils ayent six lieux ou maisons à eux. Il y a parmi ceux là, trente qui font le conseil ordinaire, dont on en change quatre tous les six mois ; et il y a encore un conseil de quatre, choisy sur le tout, pour décider les questions et affaires journalières.

Il y a dans cette ville un aqueduc qui vient de quarante milles dans les montaignes et qui se peut facilement couper et oster l'eau à la ville ; il n'y resterait que des cisternes qui ne pourroient suffire pour longtemps.

Il y a l'église de Carignan, qui est un racourcy de Saint Pierre de Rome, sans autres richesses que trois grandes statues de marbre blanc, dont il y en a deux faites de la main du sieur Pierre Puget, françois, un Saint Sébastien, surtout, qui est très beau ; la quatrième statue n'est pas encore faite.

Saint Laurent est la cathédrale et archiépiscopale ; il y a une chapelle où est une chässe qui contient les cendres de Saint Jean Baptiste, autour de laquelle il y a soixante lampes d'argent qui bruslent toujours.

La galerie de la signora Veronica Spinola, mère du marquis Spinola, à présent duc de Saint Pierre, grand d'Espagne, est très belle ; il y a un tableau de 30,000 livres qu'un Spinola enleva de Venise et mist une copie à la place ; c'est une Magdelaine qui oint les pieds du Seigneur, faite par Paul Veronèse.

La République tire des droicts sur chaque teste masle, depuis 17 ans jusqu'à 70, quinze sols de France, et des droicts sur l'huile et entrées sur le sel.

Nous partimes de Gennes le dimanche 14 may et vinsmes coucher à SESTRY DY LEVANTE, 30 milles, en felouque. Ce lieu est assez grand et n'est point fermé ; il y a de très bonnes rades couvertes d'une pointe de rocher qui s'avance dans la mer, sur laquelle il y a une espèce de forteresse.

Le quinze may nous partimes de Sestry et vinsmes par le golfe delle Spece (2), où nous avons vu PORTO VENERE,

(1) Gianettino Odone ; il resta en charge jusqu'au 29 juillet 1679.

(2) La Spezzia.

qui est un grandissime port que forme l'ysle de Tina (1) Il y a trois forteresses, deux qui gardent les deux emboucheurs du port, et l'autre qui est au fond, qui s'appelle le fort Sainte Marie. Le port est à couvert de tout vent et bon pour les galères et vaisseaux, et sans nombre.

Nous avons vu aussi en passant MASSE, principauté de la maison de Cibo, où se prend tout le marbre blanc; le noir se prend à Porto Venere.

Nous sommes venus coucher à VIAREGGIO, petit village dépendant de la république de Luques, distant de 60 milles de Sestry et 30 de Livourne.

(A suivre)

G. SAIGE.

Lettre de Paris

Paris, 31 mai 1903.

L'opinion publique a accueilli avec plaisir la nouvelle de la visite prochaine que S. M. le roi Victor-Emmanuel doit faire à Paris, visite qui ne peut, en effet, qu'avoir la meilleure influence au point de vue des bonnes relations existant actuellement entre la France et l'Italie. Et à ce propos, un ancien ministre des Travaux publics, M. Pierre Baudin, expose en forts bons termes, dans un article du *Journal*, les intérêts communs des deux Etats voisins et les raisons qui militent en faveur de la réalisation de la ligne Nice-Coni: « Cette trouée nouvelle à travers les Alpes fera, dit-il, pénétrer l'influence française dans cette région malheureuse, comprise entre Nice et les Basses-Alpes, qui, séparée de l'Italie par l'annexion, reste séparée de nous par la misère et les vallées profondes creusées comme des parallèles défensives entre les hautes murailles des derniers contreforts des Alpes. Le touriste les surprendra dans leur vie étrange et archaïque, mais très hospitalière. Il découvrira une nature vraiment variée, où l'on passe, de l'aridité suprême des sommets aux cultures des oliviers et des citronniers, par d'innombrables transitions, où la végétation se plaque au versant d'une montagne comme une planche de démonstration visuelle sur un tableau scolaire, pour échelonner complaisamment ses gammes de formes et de couleurs. Il s'attardera dans les gorges profondes de la Roya pour laisser planer sur lui l'histoire des villes perchées en nids d'aigle, comme Saorge, qui confond ses murs, ses clochers et ses tours avec les rochers des crêtes travaillées par les eaux, et fait rêver d'une cité immense abandonnée.

« Le projet, dont les deux pays souhaitent ardemment l'exécution, rencontre cependant des difficultés multiples. Des difficultés d'ordre militaire du côté français, qui ont motivé le déplacement très récent du ministre de la guerre, et des difficultés d'ordre parlementaire du côté italien, qui obligent à de lentes négociations. Nous n'avons rien négligé pour résoudre les unes et les autres. Nos voisins nous ont exprimé le désir de voir une décision législative intervenir de notre part. Une loi a concédé à la Compagnie P.-L.-M., sous certaines conditions, la partie comprise entre Nice et la frontière. Qu'ils se décident à leur tour, et les travaux seront vite entrepris. Entre tant d'occasions qui se sont offertes de causer avec eux de nos intérêts communs et d'échanger des paroles amicales, celle-ci fut et reste une des plus fructueuses. Les prochaines entrevues apporteront peut-être aux deux pays un nouveau moyen de se reconnaître, de s'entendre, et de travailler ensemble. »

On ne peut que souhaiter de voir se réaliser au plus vite les vœux de l'ancien Ministre des Travaux publics. Cette raison ne saurait manquer de faire accueillir avec joie, à Paris, le roi Victor-Emmanuel, et cela particulièrement par ceux qui s'intéressent à la prospérité de la région merveilleuse des Alpes-Maritimes.

Parmi les œuvres dramatiques récemment montées sur les divers théâtres parisiens, il n'en est pas de plus littéraires que la *Joyzelle*, conte d'amour en cinq actes de M. Maurice Maeterlinck, qui vient d'être donné au Gymnase.

L'auteur ne nous prend pas en traître. Il n'a pas la prétention d'avoir écrit un drame, mais bien un simple conte d'amour, où il ne faut pas chercher trop de péripéties, ni de coups de théâtre violents ou inattendus. C'est, avant tout, un beau morceau de littérature, de souffle attique, où se meuvent quatre personnages seulement, chargés d'exprimer des sentiments délicats dans une langue cadencée et charmeresse, d'où s'échappent quelquefois, sans que

(1) Le prince Antoine fait ici confusion; il veut certainement parler de l'île de Palmaria, qui a bien la disposition qu'il indique. Le nom de Tina, réellement Tino, est celui d'une petite île placée au sud de Palmaria vers la pleine mer.

l'auteur y ait cherché, des vers alexandrins tout frappés, avec, parfois, des pensées neuves et hardies, des poésies harmonieuses, des expressions cherchées et souvent trouvées. M. Maurice Maeterlinck a horreur de la banalité, et quand elle se montre au fond de ses écrits, il sait la masquer par la nouveauté de la forme.

L'enchanteur Merlin a pour fils Lanceor, qu'il adore et qui ignore son père. Il a lu dans le Destin, avec l'aide de son génie favori Aryelle, que ce fils mènera une existence misérable s'il ne rencontre sur sa route un amour pur et obstiné, capable de tous les dévouements et assez fort pour surmonter toutes les épreuves, tous les pièges semés sous ses pas, un amour capable pour triompher « d'aller jusqu'au crime ». Et voilà pourquoi la pauvre Joyselle, victime désignée, est torturée pendant l'espace de plusieurs actes et sort enfin victorieuse de la lutte. Il y a bien quelque monotonie en tout ceci, parce que le constant et merveilleux duo d'amour est toujours, et sans cesse, interrompu dans son exaltation par quelque méchant tour de l'enchanteur, qu'on enverrait volontiers à tous les diables, tant il déploie de malice et de cruauté dans ses manœuvres déloyales.

Et puis, le conte, puisque conte il y a, perd à ne pas reposer sur une base réelle. C'était l'avantage de *Monna-Vanna*, autre production sortie du même cerveau, de reposer sur des sentiments purement humains. Le Destin? Qui croit encore au destin de nos jours? c'est bien vague et bien nébuleux, et peu suffisant, à notre époque de positivisme, pour justifier les mauvaises actions d'un père. Mais ce sont là fictions de poète, devant lesquelles il convient de s'incliner quand on se trouve en face d'une personnalité comme celle de M. Maeterlinck.

Il se peut que le public ne le suive pas en sa nouvelle tentative, mais sa réputation d'artiste pur et noblement inspiré n'en sera pour cela nullement diminuée. Ce qu'on ne peut nier, c'est que le lyrisme coule à jet continu à travers la prose de M. Maeterlinck, et que pour la réciter une interprète musicale se trouvait toute désignée. Où en trouver une plus belle et une mieux douée que M^{me} Georgette Leblanc? Son succès fut grand et mérité. Elle est une artiste de tout premier ordre dans son originalité, et il est fort regrettable que nos directeurs d'opéras l'aient laissée échapper au profit de l'art purement dramatique. Il faut encore signaler dans l'interprétation M. Darmont (Lanceor), qui a de la chaleur et de la jeunesse. L. S.

LETTRES ET ARTS

Le Centenaire de Berlioz. — On nous écrit de Grenoble que le succès des fêtes du centenaire de Berlioz et du concours de musique, qui auront lieu dans cette ville les 14, 15, 16 et 17 août prochain, s'affirme de plus en plus. De toutes parts les démarches du Comité organisateur reçoivent un accueil bienveillant; d'ores et déjà nous pouvons assurer la participation au concours de sociétés italiennes, suisses, belges et anglaises. D'autre part, nous apprenons avec plaisir que les invitations officielles du Comité ont été bien accueillies par les grands maîtres de l'art musical de France et de l'étranger.

Les Artistes musiciens. — Dans la grande salle du Conservatoire de Paris vient d'avoir lieu, sous la présidence de M. Emile Réty, l'assemblée générale annuelle de l'Association des artistes musiciens. Le rapport sur les travaux du Comité pendant l'année écoulée, présenté par M. Arthur Pougin, vice-président, fréquemment interrompu par de nombreux applaudissements, a été adopté à l'unanimité, ainsi que le projet de budget pour l'année 1903-1904, présenté par le président. Après une allocution de M. Emile Réty, faisant connaître la situation nouvelle, si favorable, créée par le legs magnifique fait à l'Association par M^{me} Camille Lelong, dont le nom a été chaleureusement acclamé par l'assistance, — il a été procédé au scrutin pour l'élection de seize membres du Comité. Ont été nommés: MM. Henri Carré, Arthur Pougin, Papin, Migeon, Polonus, Charles Callon, Barreau-Trespallé, Turban, Parès, Papaix, Vernaelde, Gurt, Georges Marty, Charles Brun, Dureau et Ligner.

A l'Institut de France. — L'Académie des Inscriptions et Belles-Lettres a pourvu au remplacement de M. Gaston Paris.

Trois candidats étaient en présence: MM. Antoine Thomas, professeur à la Faculté des Lettres de Paris;

Elie Berger, professeur à l'Ecole des Chartes, et M. Maurice Croiset, professeur au Collège de France.

Au troisième tour de scrutin, M. Maurice Croiset a été élu. Il retrouvera, aux Inscriptions et Belles-Lettres, son frère, M. Alfred Croiset, doyen de la Faculté des Lettres, qui fait partie de l'Institut depuis 1886.

L'Administrateur-Gérant: L. AUREGLIA

MOUVEMENT DU PORT DE MONACO

Arrivées du 24 au 31 Mai 1903

CANNES, b. <i>Monte-Carlo</i> , fr., c. Ferrero,	sable.
— b. <i>La Paix</i> , fr., c. Aune,	—
— b. <i>Tante</i> , fr., c. Caisson,	—
— b. <i>Louise</i> , fr., c. Garel,	—
GÈNES, brick-goëlette, <i>Bianca</i> , ital., c. Acquaronc,	Houille.
TORRE-SALINE, b. <i>Pasquina-Madre</i> , ital., c. de Dominici,	charb.

Départs du 24 au 31 Mai 1903

BILBAO, vap. <i>Monarch</i> , norv., c. Svendsen,	sur lest.
CANNES, b. <i>Monte-Carlo</i> , fr., c. Ferrero,	—
— b. <i>Louise</i> , fr., c. Garel,	—
— b. <i>Tante</i> , fr., c. Caisson,	—
— b. <i>La Paix</i> , fr., c. Aune,	—
MENTON, balancelle, <i>Emilia</i> , ital., c. Salvatore,	charbon.

APPICHAË BÉRENGER MONACO

SOCIÉTÉ DE L'HOTEL DE PARIS

et ses Annexes, à Monte Carlo

AVIS

Messieurs les Actionnaires de la Société anonyme de l'Hôtel de Paris et ses annexes, à Monte Carlo, sont convoqués en Assemblée Générale ordinaire, pour le samedi 20 juin 1903, à 2 heures de relevée, au siège social, à l'Hôtel de Paris, à Monte Carlo.

ORDRE DU JOUR:

- 1° Rapports du Conseil d'Administration et des Commissaires;
- 2° Approbation des Comptes de l'Exercice 1902-1903 et fixation du dividende;
- 3° Nomination des Commissaires pour l'exercice 1903-1904.

TRIBUNAL SUPÉRIEUR DE MONACO

EXTRAIT

Le Tribunal Supérieur de la Principauté, séant à Monaco, par son jugement en date du 26 mai courant, enregistré, a reporté et fixé définitivement au 16 juin 1902 la date de la cessation des paiements du sieur Pierre MAUREAU, camionneur, demeurant à Monaco.

Pour extrait conforme déclaré en exécution de l'article 413 du Code de Commerce.

Monaco, le 27 mai 1903.

Le Greffier en Chef,
RAYBAUDI.

AVIS

Les créanciers de la faillite de la dame Angèle CROESI, épouse GIANSAINTI, sont invités à se présenter en personne, ou par fondé de pouvoirs, dans le délai de vingt jours à partir d'aujourd'hui, devant M. Cioco, syndic, à l'effet de lui remettre leurs titres de créance, accompagnés d'un bordereau (sur timbre), indit catif des sommes par eux réclamées, si mieux ils n'aiment en faire le dépôt au Greffe.

La vérification des créances aura lieu le 30 juin 1903, à 3 heures du soir, dans la salle des audiences du Tribunal Supérieur, au Palais de Justice, contradictoirement entre les créanciers et le syndic.

Monaco, le 27 mai 1903.

Le Greffier en Chef,
RAYBAUDI.

EXTRAIT

Le Tribunal Supérieur de la Principauté de Monaco, par jugement en date de ce jour, 2 juin 1903, a reporté et fixé définitivement au 1^{er} décembre 1903 la date de l'expiration des paiements du sieur Charles Arobbio, marchand de volailles demeurant à Monaco.

Pour extrait certifié conforme.

Monaco, le 2 juin 1903.

P. le Greffier en chef,
A. Cioco, C.-G.

Etude de M^e CARRIÈRE, licencié en droit, notaire à Monaco.

Suivant acte passé devant M^e CARRIÈRE, notaire, à Monaco, le vingt février mil neuf cent trois, transcrit le deux mars suivant, vol. 82, n^o 9, Madame Emilie-Adélaïde NAVE, sans profession, épouse assistée et autorisée de Monsieur Alexis-Joseph-Adolphe TROUILLET, docteur en médecine, demeurant ensemble à Kairouan (Tunisie), ayant élu domicile à Monaco, en l'étude de M^e Carrière, notaire, a vendu à Monsieur François Picco, commerçant, demeurant à Monaco, qui a élu domicile en l'étude dudit M^e Carrière,

Une maison élevée sur caves d'un rez-de-chaussée et trois étages, avec cour intérieure et jardins, située à Monaco, section de la Condamine, à l'angle des rues Imberty et Florestine, cadastrée n^{os} 46 P, 47 P et 48, section B, pour une superficie de deux cent vingt mètres carrés, confinant : au couchant, à la venderesse et à M. Médecin; de l'est, à la rue Imberty; du midi, à la venderesse, et du nord, à la rue Florestine.

Cette vente a été faite au prix de cinquante-sept mille francs, payé comptant.

Avertissement est donné aux personnes ayant droit de prendre sur l'immeuble vendu des inscriptions d'hypothèque légale, de requérir ces inscriptions dans le délai d'un mois, sous peine de déchéance.

Une expédition dudit acte a été déposée le vingt-neuf mai mil neuf cent trois au Greffe du Tribunal Supérieur de Monaco.

Pour extrait :
(Signé) : CARRIÈRE.

Enregistré à Monaco le 29 mai 1903, f^o 32 v^o, c^o 6, reçu un franc.

Signé : CASSEREAU.

Etude de M^e CARRIÈRE, notaire à Monaco

EXTRAIT

Suivant acte passé devant M^e CARRIÈRE, notaire à Monaco, le vingt-trois mai mil neuf cent trois, transcrit au bureau des hypothèques de Monaco, le vingt-six du même mois, vol. 83, n^o 13, Madame Fanny-Louise PERIN, sans profession, veuve de monsieur Edmond GULLOUT, demeurant à Paris, rue de Laborde, 36, qui a élu domicile à Monaco, en l'étude dudit M^e Carrière, a vendu à madame Jane-Corinne-Marie DUBOIS ROCHEFORT, sans profession, veuve de monsieur Albert-Jules DE SAINT-ALBIN, demeurant à Paris, rue Lepelletier, 20, en résidence d'hiver à Monaco, qui a élu domicile en l'étude dudit M^e Carrière, une propriété située à Monaco, section de Monte Carlo, quartier du Tenao, d'une superficie de mille trois cent mètres carrés environ, cadastrée n^o 257, section F, comprenant une villa dénommée *Bella Stella*, élevée sur sous-sol d'un rez-de-chaussée et deux étages, avec jardin attenant, confinant au nord, à l'avenue Bella Stella; du levant, à monsieur Hoquet; du midi, à la route de Monaco à Menton, et de l'ouest, aux hoirs Guillout.

Cette vente a été faite au prix de cent quatre-vingt-douze mille deux cent quatre-vingt-cinq francs cinquante centimes, payé comptant.

Avertissement est donné à toutes personnes ayant droit de prendre sur l'immeuble vendu des inscriptions d'hypothèque légale de requérir ces inscriptions dans le délai d'un mois, sous peine de déchéance.

Une expédition dudit acte a été déposée le vingt-neuf mai mil neuf cent trois, au Greffe du Tribunal Supérieur de Monaco.

Pour extrait :
CARRIÈRE.

Enregistré à Monaco, le 29 mai 1903, f^o 32 v^o, c^o 5. Reçu un franc.

Etude de M^e Charles TOBON, huissier à Monaco 30, rue du Milieu, 30

VENTE PAR AUTORITÉ DE JUSTICE

Le jeudi 4 juin courant, à 9 heures un quart du matin, sur la place d'Armes, à Monaco, il sera procédé, par le ministère de l'huissier soussigné, à la vente aux enchères

publiques d'effets d'habillement, linge, et de bijoux, tels que bagues en or avec brillants, bracelet et broche en or, etc.

Cette vente a été autorisée par ordonnance de monsieur le Président du Tribunal Supérieur de Monaco, en date du 25 mai 1903, enregistré. — Au comptant, et 5 % en sus pour frais d'enchères. Ch. TOBON.

Etude de M^e Charles TOBON, huissier à Monaco 30, rue du Milieu, 30

VENTE VOLONTAIRE

Le lundi 8 juin courant, à 9 heures un quart du matin, à la nouvelle salle de vente, rue Terrazzani, au-dessous des halles et marchés, à Monaco, il sera procédé par le ministère de l'huissier soussigné à la vente aux enchères publiques d'un beau mobilier de salon, salle à manger et chambre à coucher, meubles et bibelots divers. Au comptant, et 5 % en sus pour frais d'enchères. Charles TOBON.

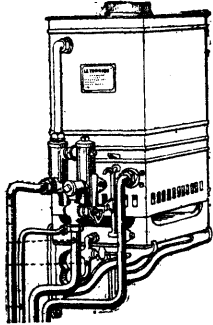
PLOMBERIE (EAU et GAZ)

HENRI CHOINIÈRE

MONACO — Rue Terrazzani — CONDAMINE
Maison Laurens (Derrière les Halles et Marchés)

INSTALLATIONS COMPLÈTES

pour Salles de Bains, Lavabos et Water-Closets, Appareils d'Éclairage et Chauffage par le Gaz, Chauffe-Bains et Baignoires.



“Le Torride”

Nouveau Chauffe-Bains distributeur d'eau chaude sous pression, avec **veilleuse de sûreté** (brevetée s. g. d. g.) Voir son fonctionnement au magasin.

PARFUMERIE DE MONTE CARLO

N. MOEHR

Fournisseur breveté de S. A. S. le Prince de Monaco

NOUVEAU PARFUM LOTUS BLEU NOUVEAU PARFUM

ESSENCES CONCENTRÉES POUR LE MOUCHOIR

Eaux et Savons de Toilette

DENTIFRICES

POUDRES DE RIZ ET SACHETS

LOTIONS ET BRILLANTINES POUR LA TÊTE

Eaux de Fleurs d'Orangers et de Roses

HUILES D'OLIVES POUR LA TABLE etc. etc.

EXTRAIT DE CANTHARIDES

Produit spécialement recommandé contre la chute des cheveux

NESTOR MOEHR

PARFUMEUR-DISTILLATEUR

Boulevard de l'Ouest (Pont de Sainte-Dévote) MONTE CARLO

ÉTAGE A VENDRE
rue du Milieu, 22, Monaco

S'adresser à M^e VALENTIN, notaire.

BOIS ET CHARBONS

MAISON HENRI MÉDECIN

DEFRESSINE et FONTAINE, successeurs
Avenue de la Costa — Monte Carlo

TÉLÉPHONE

MAISON MODÈLE

Avenue de la Costa — MONTE CARLO — Rue de la Scala

M^{me} DAVOIGNEAU-DONAT

FOURNISSEUR BREVETÉE DE S. A. S. LE PRINCE DE MONACO

MARQUINERIE EXTRA-FINE.

ARTICLES DE PARIS. — JOUETS EN TOUS GENRES. — G^d RAYON DE PAPETERIE, PHOTOGRAPHIES, CARTES POSTALES. — FOURNITURES DE BUREAUX. — PARFUMERIES GRANDES MARQUES. — GANTS RUBANS. — VOILETTES. — BLOUSES SOIE. — LINGERIE. CHEMISES ET CRAVATES ÉLÉGANTES. — BAS SOIE, FIL. — OMBRELLES. — CANNES. PARAPLUIES. — ARTICLES DE VOYAGE, ETC., ETC.

Grandes Roulettes de précision (Tapis, râtaeux).

PRIX TRÈS MODÉRÉS

ASSURANCES

CARLÈS et PERUGIA

DIRECTION : Quai Lunel (sur le Port) NICE

L'ABELLE (Incendie)

Compagnie Anonyme d'Assurances à prime fixe contre l'incendie

LA FONCIÈRE

La C^e Lyonnaise d'Assurances maritimes réunies

Compagnie d'assurances contre les risques de transport par terre et par mer et les accidents de toute nature.

Assurances maritimes; transports-valeurs. POLICES: Collectives ouvrières, responsabilité civile des patrons et entrepreneurs, assurances des sapeurs-pompiers.

Polices spéciales individuelles contre les accidents de toute nature. Assurances vélocipédique et de chasse.

Assurances contre les risques de séjour et de voyage dans le monde entier.

Assurances des accidents causés aux tiers par des voitures automobiles et à traction mécanique.

LLOYD NÉERLANDAIS

La plus ancienne des Compagnies d'Assurances contre le vol.

Assurances contre le vol avec effraction, escalade ou usage de fausses clefs.

Contre le vol, précédé ou suivi d'assassinat ou de tentative d'assassinat.

Assurances des villas, châteaux, banques, marchandises en magasin, titres, valeurs, billets de banque, archives et minutes, églises, musées, objets mobiliers de toute nature, bijoux, etc.

Assurances des bijoutiers, horlogers et négociants en matières précieuses.

Assurances contre les détournements et malversations.

AGENT POUR LA PRINCIPAUTÉ DE MONACO

J.-B. FARAUT

4, rue des Açores (Jardin de Millo)

Imprimerie de Monaco — 1903

BULLETIN MÉTÉOROLOGIQUE — Hauteur de l'Observatoire (Collège de la Visitation) : 65 mètres.

Mai	PRESSIONS BAROMÉTRIQUES réduites à 0 de température et au niveau de la mer					TEMPÉRATURE DE L'AIR (Le Thermomètre est exposé au nord)					Humidité relative moyenne	VENTS	ÉTAT DU CIEL		
	9 h. matin	midi	3 h. soir	6 h. soir	9 h. soir	9 h. matin	midi	3 h. soir	6 h. soir	9 h. soir					
25	766.2	765.8	765.2	764.5	764.4	20.5	22.2	21.1	20.2	19.5	83	Sud-Est.	Beau, nuageux.		
26	763.1	763.2	762.5	761.2	761.2	20.2	21.8	20.3	19.8	19.2	83	Est.	Id.		
27	760.2	760.8	761.2	761.6	762.1	20.2	20.2	19.2	18.5	18.2	74	Est fort.	Nuageux.		
28	762.2	762.2	761.8	761.2	761.3	21.2	21.8	20.8	20.2	21.2	59	Est.	Beau, nuageux.		
29	760.5	760.2	759.8	759.2	758.8	22.4	23.2	22.8	21.8	21.2	65	Id.	Beau.		
30	756.2	756.2	756.8	756.4	756.5	23.5	23.8	23.2	22.5	21.6	68	Ouest.	Id.		
31	759.2	759.2	759.5	759.6	760.2	21.5	22.2	21.2	20.5	20.2	80	Id.	Id.		
DATES		25	26	27	28	29	30	31							
TEMPÉRATURES EXTRÊMES		Maxima	22.2	21.8	20.2	21.8	23.2	24.2	25.5						
		Minima	18.8	17.8	18.2	19.5	21.2	20.2	18.5						
											Pluie tombée: 0 mm				